

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 29 novembre 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 29 novembre 2011 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, Mesdames les conseillères Diane Thériault Boulais et Claire Gagnon Delorme, ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Claude Neveu et Gaétan Coutu.

Absence : Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2011-11-286

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller André Côté

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation dûment signifié à chaque membre du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61 : contrat
- 3- Travaux de voirie : nettoyage de ponceaux et de fossés
- 4- Expulsion du propriétaire du 1006, rang de la Rivière Est : disposition des biens meubles
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61 : contrat

2011-11-287

Considérant que lecture est faite des soumissions reçues pour la réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61, à savoir :

Les Constructions M. Morin inc.	184 522,50 \$
Excavations St-Césaire inc.	185 126,76 \$
P. Baillargeon Ltée	196 520,63 \$
B. Frégeau & Fils inc.	198 913,05 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	243 409,32 \$
Les Constructions Bricon Ltée	259 697,50 \$
Construction DJL inc.	288 837,34 \$
Civbec inc.	298 500,00 \$
Caron Construction inc.	404 858,27 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'octroyer le contrat de réfection du ponceau dans le rang de la Rivière Ouest, sur la branche 61, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Constructions M. Morin inc., selon les termes du devis, le tout pour un montant de 184 522,50 \$ incluant toutes les taxes applicables;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 29 novembre 2011**

- d'autoriser Monsieur Patrick Bonvouloir, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-11-288

3- Travaux de voirie : nettoyage de ponceaux et de fossés

Considérant que divers travaux de nettoyage de ponceaux et de fossés doivent être effectués avant la saison hivernale;

Considérant que les travaux de nettoyage de trois ponceaux sont estimés à 900 \$ plus taxes;

Considérant que les travaux de nettoyage de fossés sont estimés à 4 150 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault Boulais

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la réalisation des travaux de nettoyage de trois ponceaux pour un montant d'environ 900 \$ plus toutes applicables;
- d'autoriser la réalisation des travaux de nettoyage de fossés pour un montant d'environ 4 150 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Expulsion du propriétaire du 1006, rang de la Rivière Est : disposition des biens meubles

Le dossier concernant la disposition des biens meubles suite à l'expulsion du propriétaire du 1006, rang de la Rivière Est est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

5- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

6- Levée de la séance

2011-11-289

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patrick Bonvouloir, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 29 novembre 2011**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire